

MAIRIE DE VERNONNEX
01210

Délibération n° : D202305043

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 05 mai 2023
Votes exprimés : 19

Séance du 15 mai 2023

Le 15 mai 2023 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VERNONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, maire,

PRESENTS : J. DUBOUT (maire) - E. MARTIN - P. HEIDELBERGER - D. ROTH - M.A. SOLETTI (Adjoints) - F. PERRET - E. HEDRICH - R. PERRET - D. DEVISCOURT - C. ROBERT - J. PETRY - C. PAUGET - M. BIRNER - P. STEINMANN - R. MERLEAU

ABSENTS EXCUSES : J.L. FERVEL (procuration à J. DUBOUT) - D. PORTEILLA FOURNIER (procuration à P. HEIDELBERGER) - N. BLOUQUY (procuration à E. HEDRICH) - L. TAQUET (procuration à J. PETRY)

Secrétaire de séance : Marie-Anne SOLETTI

PRISE EN CHARGE FRAIS DE DEPLACEMENT DES SAPEURS-POMPIERS DE LA COMMUNE

Il a été demandé par les sapeurs-pompiers de la Commune, la prise en charge des frais de déplacement liés à une formation ce samedi 13 mai 2023 à Bourg-en-Bresse.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge ces frais sur la base de la délibération déjà prise pour la participation des frais de déplacement des agents communaux à savoir les frais d'autoroute sur présentation des tickets de péage, les frais kilométriques sur la base d'une convocation et de la présentation de la carte grise du véhicule utilisé.

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de prendre en charge les frais de déplacement pour la formation des sapeurs-pompiers à Bourg-en-Bresse.

Rendu exécutoire
Le 16/05/2023
Publié
Le 17/05/2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire.

